

SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ : QUELS ENJEUX GÉOPOLITIQUES ET DIPLOMATIQUES

Akpa Serge Hermann GNAGNE

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire) Département de Philosophie
Email : sergeakpagnagne@gmail.com

Résumé

La sécurité et la souveraineté sont des enjeux majeurs pour tous les États car elles conditionnent leur stabilité, leur autonomie politique et leur capacité à protéger leurs intérêts au plan national et international. En Afrique, ces deux notions prennent une dimension particulière car, les ressources naturelles (le pétrole, le gaz naturel, les minéraux, et les terres agricoles, etc.) attirent de plus en plus l'attention des grandes puissances mondiales. C'est d'ailleurs ce qui renforce les risques de pressions étrangères, d'ingérences ou de conflits sur le continent africain. Face à ces convoitises, de nombreux États africains peinent à garantir leur souveraineté et leur sécurité ; d'autant plus qu'ils sont confrontés à des menaces internes tels que le terrorisme, les coups d'État ou l'instabilité institutionnelle. Dans ce contexte, la sécurité devient un levier stratégique pour préserver la souveraineté et la paix en Afrique.

Mot clés : sécurité, souveraineté, la paix, le terrorisme et la stabilité

Abstract

Security and sovereignty are major issues for all states, as they determine their stability, political autonomy, and their ability to protect national and international interests. In Africa, these two concepts take on a particular dimension because natural resources (oil, natural gas, minerals, agricultural land, etc.) are increasingly attracting the attention of global powers. This, in turn, increases the risks of foreign pressure, interference, or conflict on the African continent. Faced with such competition, many African states struggle to guarantee their sovereignty and security—especially as they also face internal threats such as terrorism, coups, or institutional instability. In this context, security becomes a strategic tool for preserving sovereignty and peace in Africa.

Keywords: security, sovereignty, peace, terrorism and stability

Introduction

Dans un contexte international, marqué par des crises sociopolitiques et les conflits armés, la question de la sécurité et de la souveraineté de certains États africains revêt une importance capitale. D'autant plus que depuis les indépendances jusqu'aujourd'hui, les pays africains ont inscrit dans leur constitution des principes fondamentaux liés à la souveraineté nationale, à l'intégrité territoriale et à la sécurité de leurs citoyens. En effet, ces normes constitutionnelles affirment la

légitimité des États à exercer leur autorité sur toute l'étendue de leur territoire sans ingérence extérieure. Cela, tout en garantissant la stabilité des institutions démocratiques de même que le respect des droits fondamentaux des individus et la défense nationale.

Cependant, dans la pratique, ces deux principes qui fondent nos États sont régulièrement mis à l'épreuve au quotidien. D'un côté, il y a le phénomène du terrorisme qui fait beaucoup parler de lui dans la région du Sahel, du lac Tchad et menace directement la sécurité des populations et la survie de nos États pour la plupart. De l'autre, nous avons les agissements du système impérialiste contemporain qui souvent porte atteinte à l'intégrité des États sous le couvert des partenariats économiques et de la présence militaire. Ils interviennent politiquement ou militairement de façon indirecte dans la gestion des États. Ces agissements remettent en question la capacité des pays africains à prendre des décisions de manière libre et souveraine. Ainsi, ces ingérences politiques et militaires qui parfois sont justifiées par des arguments sécuritaires ou humanitaires, posent un dilemme : comment concilier la coopération internationale avec le respect de la souveraineté étatique ? Par ailleurs, au plan international, les principes de sécurité tels que définis par la Charte des Nations Unies, dans son chapitre VII, reconnaissent le droit des États à se défendre contre les menaces à la paix. Ils promettent aussi des solutions collectives par le biais de la coopération militaire et diplomatique. L'ONU dans cette même veine, insiste également sur le respect de la souveraineté des États membres. Elle prévoit l'intégration des mécanismes d'intervention ; en cas de menace grave à la paix ou de violation des droits de l'homme. Cette double exigence des principes des Nations Unis vise à protéger la sécurité et la souveraineté des États membres. Cela est nécessaire pour répondre aux défis sécuritaires actuels, dans lequel évoluent les États africains aujourd'hui.

Ainsi, dans un monde dominé par les ambitions géostratégiques des grandes puissances et l'essor de menaces sécuritaires comme le terrorisme dans la zone sahélienne, les États africains se retrouvent aujourd'hui confrontés à un double défi qui est la préservation de leur sécurité et de leur souveraineté. Être souverain permet de légitimité l'autonomie d'un État vis-à-vis d'un autre. C'est au nom de la souveraineté que chaque État assure sa sécurité et sa défense dans le strict respect de sa constitution. Ce faisant, une question émerge : comment faut-il promouvoir la coopération dans le respect de la souveraineté des

États ? Autrement dit, les États peuvent-ils prétendre être indépendant, pendant qu'ils ne sont pas autonomes et capables de prendre en charge leur sécurité ? Ces interrogations, nous servirons de fil conducteur tout au long de notre étude qui a pour objectif d'analyser la situation géopolitique actuelle face aux crises sécuritaires qui mettent en mal la souveraineté des États. À partir de la méthode analytique et socio-critique, il sera question pour nous de mettre en lumière les défis sécuritaires et le respect de la souveraineté des États dans les relations internationales. Cela nécessite des propositions des voies et moyens pour solutionner les défis de sécurité et de souveraineté. À travers ce présent article en soutenant l'hypothèse selon laquelle il est nécessaire de promouvoir la souveraineté des États dans les relations internationales. Ainsi, nous nous évertuerons à montrer d'abord, la place de la sécurité et de la souveraineté dans les relations internationales. Ensuite, nous présenterons la soustraitance et ingérence économique comme jeu dangereux pour la sécurité et la souveraineté des États. Et Enfin, nous envisagerons des perspectives diplomatiques pour la préservation de la sécurité et de la souveraineté des États.

1. Sécurité et Souveraineté dans les relations internationales

Les relations internationales contemporaines sont fortement marquées par la montée en puissance des tensions géopolitiques, les conflits armés et le phénomène du terrorisme. Dans un tel contexte, la question de la sécurité et de la souveraineté dans les relations internationales revêt une importance capitale. Car, ces deux notions, bien que distinctes, sont très étroitement liées : sans souveraineté réelle, il ne saurait parler de sécurité durable ; de même, sans la sécurité, la souveraineté devient unurre. De ce fait, Aujourd'hui, les États qui sont confrontés à des menaces internes et externes qui mettent en mal leur autonomie politique, économique et leur capacité à assurer la protection de leurs citoyens. Ainsi, la sécurité et la souveraineté vont de pair. Et pour mieux comprendre cela, il serait nécessaire de faire l'état des lieux de la situation géopolitique actuel pour mieux comprendre le sens de ces deux notions que sont la sécurité et la souveraineté.

1.1. Contexte géopolitique actuel

Le contexte géopolitique actuel est fortement marqué par une intensification des rivalités entre les grandes puissances dans divers régions stratégiques du globe. En effet, l'Afrique, berceau de l'humanité aux institutions démocratiques jeunes et fragiles est longtemps marginalisée sur la scène internationale. Elle est désormais au cœur de cette reconfiguration politique. Malgré les indépendances acquises au siècle dernier, nombreux sont les pays africains dont la souveraineté reste partielle. « La plupart des États africains sont loin d'avoir atteint l'objectif d'assurer une gouvernance plus démocratique du secteur de la sécurité » (A. Bryden et F. Chappuis, 2015, p.7). Ce continent suscite aujourd'hui un intérêt croissant de la part des grandes puissances en raison de ses diverses ressources naturelles et aussi de son potentiel économique. C'est justement, ce qui en fait un espace convoité par les puissances comme les États-Unis, la France et le Royaume-Uni. Mais, de nouveaux acteurs tels que la Chine, la Russie, ou encore les pays du Golfe convoitent aussi les richesses de ce continent. Dans ce contexte, l'ingérence de ces puissances qui promettent de garantir à la fois la sécurité et la souveraineté exige en contrepartie le contrôle de nos ressources naturelles.

Dans cette lutte impérialiste chaque puissance cherche à défendre ses intérêts stratégiques et cela au détriment des intérêts des États. Cette forme d'ingérence extérieure crée souvent des tensions et fragilise la souveraineté des États africains. Nous pouvons par exemple citer le cas de la Chine qui déploie aujourd'hui une diplomatie économique agressive à travers son initiative des Nouvelles Routes de la soie. Cette route vise à relier la Chine au bassin de la Méditerranée pour développer des coopérations commerciales et économiques. Pendant ce temps la Russie renforce sa présence militaire en Afrique par le biais de ses sociétés paramilitaires privées dans des régions instables comme le Sahel ou la Centrafrique. La France, quant à elle est confrontée à un rejet par ses anciennes colonies comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Elle tente par tous moyens de se maintenir à travers des alliances sécuritaires et économiques. Cette forme de coopération est perçue pour la plupart de ces pays comme du néocolonialisme. Cela se justifie par cette compétition ou lutte acharnée entre les grandes puissances qui laissent croire que les pays africains ne sont pas souverains politiquement et économiquement. Ce constat que nous faisons montre clairement que

les pays africains sont affaiblis dans un tel processus démocratiques. Cela s'explique par le nombre accru de conflits armés qui visent à transformer les États en théâtres de confrontations.

L'actualité géopolitique nous montre clairement que le phénomène du terrorisme prend de plus en plus de l'ampleur dans nos sociétés contemporaines. En effet, « le terrorisme est, à l'heure actuelle, l'une des menaces les plus sérieuses à la sécurité internationale » (D. Lassina, 2018, p.177). Le terrorisme se manifeste le plus souvent sous la forme d'attentats, d'assassinats d'enlèvements, de sabotages, d'actes d'intimidations, etc. En général, le but des terroristes est de chercher à marquer les esprits par leurs actes ou actions, à intimider et à instaurer un climat de peur, de terreur et de traumatisme dans l'esprit des uns et des autres. Aujourd'hui, le terrorisme est devenu une nouvelle arme donc les relations internationales. Il est souvent utilisé à des fins politiques. C'est-à-dire qu'elle sert de moyens de pressions aux États qui refusent de faire allégeances aux grandes puissances. En plus de cela, le terrorisme s'installe de plus en plus dans des États où la politique nationale tente de rompre les anciens partenariats avec la métropole ; c'est aujourd'hui le cas des États d'AES (l'alliance des États du Sahel) qui subissent les assauts terroristes pour avoir revendiqué leur souveraineté vis-à-vis de la France.

Dans ce contexte, les pays africains peinent à exercer une souveraineté pleine et entière au plan sécuritaire, politique et économique. Ce triste constat montre clairement que le développement des États africains dépend des politiques extérieurs. Le pire dans cette affaire est que les priorités et projections de ceux-ci ne coïncident le plus souvent pas avec les aspirations des États africains. L'occident tente d'imposer des modèles, politiques, économiques et militaires qui ne s'accordent en aucun cas à la réalité de nos États. Ainsi, le contexte géopolitique actuel impose à l'Afrique une émancipation inconditionnelle et équitable. Ce faisant, l'occident doit revoir sa politique dans les pays africains qui au nom du principe de souveraineté peuvent eux-mêmes se prendre en charge. Comment instaurer la sécurité et la souveraineté dans les États africains.

1.2. Du besoin de sécurité et de souveraineté des États

Face à la situation géopolitique actuelle, la nécessité d'un besoin de sécurité et de souveraineté s'impose dans les États africains. En effet, pour espérer être un jour souverain, « le besoin de sécurité se fait sentir, aujourd'hui, avec acuité. Aussi s'observe-t-il partout un culte de la sécurité, une véritable idolâtrie de la sécurité qui ne dit pas son nom ». (K. B. Pradip, 2008, p.29). Ainsi, les pays africains dont la souveraineté reste partielle minée par l'ingérence étrangère, les conflits armés et le phénomène du terrorisme, montrent clairement le besoin de sécurité dans nos États. Dans ce contexte hostile, l'ingérence extérieure constitue un véritable danger pour la sécurité de nos États. La sous-traitance de notre système de défense met en mal la capacité des États à affirmer un jour leur liberté et autonomie. Cette dernière idée semble avoir l'approbation de Thomas Hobbes, qui affirme que « la sécurité est avant tout la condition nécessaire à l'existence d'une communauté politique. Sans sécurité, la vie en société est impossible, et les individus sont réduits à l'état de nature, soumis à l'anarchie » (2000, p. 145)

Ainsi, cette pensée d'Hobbes traduit clairement le besoin de sécurité et de souveraineté passe d'abord par la consolidation des institutions nationales. Car, elle seule est le garant d'une autorité politique légitime axé sur le respect de l'État de droit. Le besoin de sécurité dans un État permet de restaurer la confiance entre gouvernants et gouvernés par l'instauration de la bonne gouvernance. Des lors, la sécurité est désormais appréhendée comme un droit fondamental que l'État a le devoir d'assurer en veillant, sur l'ensemble du territoire, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens. (P. Claude Nahi 2016 p.19). Cette manière de concevoir la sécurité va favoriser le respect des normes démocratiques et permet aux États d'être plus souverain et de veiller aux respects des droits fondamentaux. Ce besoin de sécurité et de souveraineté, loin de se réduire à une logique militaire doit en réalité s'enraciner dans une forme de projection politique capable de répondre aux aspirations des populations.

Par ailleurs, face à la menace du terrorisme et des conflits armés sur le continent, les réponses à cela, doivent également être régionalisées. Les gouvernements doivent coopérer dans cette lutte contre ces fléaux. Selon, O. Oscar. Ngbo « vu cette situation délétère que cette violence multiforme instaure partout, l'État paraît avoir échoué dans son rôle de

maintien de la sécurité publique, nationale » (2007, p. 1). Du coup, le besoin de sécurité des États nécessite une coopération entre les pays de la sous-région. À travers des organisations comme l'Union africaine ou encore les communautés économiques régionales les États doivent coopérer leurs forces militaires pour faire face à ces nouvelles formes de menaces. Une telle coopération constitue un levier essentiel pour mutualiser les moyens et aussi de coordonner les actions politiques et militaires dans l'optique d'affirmer une souveraineté collective face aux ingérences extérieures.

Enfin, garantir la souveraineté de nos États africains dans le contexte géopolitique actuel suppose la réduction de la dépendance économique et sécuritaire vis-à-vis des grandes puissances étrangères. Ce vœu ne peut qu'être possible que par le développement d'une politique d'autonomisation et des stratégies fondées sur des politiques publiques endogènes. Cette politique doit être adaptée aux réalités de nos États. Ainsi, ce contexte géopolitique actuel marqué par les rapports de force entre les États, la violence semble transcender au-delà des normes juridiques. L'une des voies de sortie que nous proposons aux États africains est la reconstruction d'État autonome capable de se prendre en charge politiquement, économiquement et militairement sans recourir à des puissances extérieures. « La stabilité politique et le développement économique de tout pays passent par un système de sécurité efficace et légitime aux yeux de la population. » (P. Claude Nahi 2016, p 22). Pour cela, les africains doivent opter pour une politique endogène qui puissent garantir la sécurité de tous dans le strict respect des normes sociale. Il est ainsi temps, de changer le paradigme des choses surtout quand la sécurité et la souveraineté des États doivent être marchandés au près des grandes puissances.

2. La sous-traitance et ingérence économique : jeu dangereux pour la sécurité et la souveraineté des États

Les richesses du continent africain sont devenues objet de convoitises de la part des grandes puissances depuis l'époque coloniale. En effet, le désir de posséder les ressources naturelles de ces États justifie le système impérialisme en Afrique. Désormais, la politique occidentale dans cette partie du monde consistera entre autres à avoir une main mise sur les ressources de ces pays. « Les ressources naturelles du sol peuvent,

du fait de leur rareté (eau, terre), aviver les tensions. Il n'y a pas toutefois de lien déterministe même si la malédiction des ressources naturelles est forte » (H. Philippe 2009, p.63.). De ce fait, la politique occidentale en Afrique prendra d'assaut la gestion de la sécurité de ses colonies à travers des traites de défense. C'est une stratégie orchestrée par les grandes puissances dans le but de garder une main mise sur les États africains. Pour mener à bien cette mission de protection de l'Afrique, des bases militaires devraient être installées un peu partout sur le continent Africain. Lorsque nous analysons de cette façon les choses, nous nous rendons à l'évidence que « les bases militaires en Afrique ont pour mission de contrôler ce continent. Les dirigeants politiques étaient, de cette façon choisis d'avance par la métropole afin que ceux-ci facilitent l'exploitation des ressources.» (D. Cyrille, 2013, p. 173). Cependant, jusqu'aujourd'hui l'occident semble incapable de défendre la paix et la sécurité dans cette partie du monde. De ce fait, les pays africains doivent eux-mêmes prendre en charge la défense de leur territoire au nom du principe de souveraineté.

2.1. Les dérives de la sous-traitance des systèmes sécuritaires

L'ingérence des grandes puissances dans la gestion de la sécurité nationales des États africains constitue un véritable danger pour notre continent. En effet, lorsque nous parlons des dérives de la sous-traitance sécuritaire en Afrique, cela traduit l'idée d'une tendance préoccupante du protectionnisme sécuritaire qui est une autre forme du mercenariat. Cette tendance à sous-traiter notre système de défense révèle l'incapacité de plusieurs États à assumer pleinement leur rôle régional qui est de garantir la défense et la stabilité des États. Le constat que nous faisons est que face à la montée du terrorisme certains pays africains font le choix de recourir massivement à des armées étrangères ou à des sociétés militaires privées. « Wagner y exerce surtout une influence économique bien plus que sécuritaire. La société privée a ainsi un bureau économique au Cameroun chargé de traiter ses activités commerciales sur le continent.» (<https://information.tv5monde.com/afrique/ou-se-trouvent-les-principales-activites-de-wagner-en-afrique-2651099>, consulté le 09 Août 2025 à 20h 10). La présence de ces armées étrangères sur nos terres transforme nos territoires en espace de présence et d'influence pour des puissances extérieures. À en croire, K. Joseph « des opérations militaires se sont faites pratiquement sans arrêt, mais nombre d'entre elles sont

restées inconnues. Malgré la fermeture des deux bases de Bouar et de Bangui en Centrafrique, et le retrait d'un certain nombre de ses hommes en 1998, la France maintient toujours des bases militaires dans certains pays africains. On ne peut pas dissocier les interventions géopolitiques et l'économie. Qu'on le veuille ou non : il y a une logistique à caractère économique pour défendre de puissants intérêts financiers en Afrique » (2003, p.50-51). Cette configuration des choses montrent clairement que les États qui sous-traitent leurs défenses s'exposent à d'énormes défis. Car, cette dépendance sécuritaire qui est souvent présentée comme une solution met gravement en péril la souveraineté nationale de certains États. Or, un État qui s'avoue être incapable de se protéger s'expose comme un État aux institutions militaires faibles. P. Claude Nahï est d'avis avec cette idée lorsqu'il affirme que : «l'incapacité institutionnelle des États africains à garantir un environnement sécuritaire propice au développement humain va propulser plusieurs d'entre eux au stade d'États faillis » (2016, p.20). Pourtant, un État est fort lorsqu'il est capable d'assurer sa sécurité, en faisant recours à sa force militaire. En général, lorsqu'un État sous-traite sa sécurité nationale cela peut parfois signifier que son système sécuritaire à lui est défaillant ou inadapté aux nouvelles exigences de défense. Cette incapacité à garantir la sécurité des États peut s'expliquer par des problèmes de formation, d'équipements militaires et de stratégique au sein des armées nationales.

Dans ce contexte, géopolitique actuel la présence prolongée de forces étrangères dans nos États constitue un danger pour la souveraineté africaine. Loin d'apporter une sécurité durable la présence d'armée étrangère dans un pays donne l'impression d'être toujours dépendant de l'extérieure. Cela laisse croire que le système colonial se perpétue toujours dans un climat de tutelle néocoloniale et que notre survie dépend de la métropole. Aujourd'hui, perpétuer cette tradition revient à monter l'incapacité de nos dirigeants à garantir la paix et la sécurité dans nos États. De ce fait, Si nous devrons prétendre être indépendant, tandis que nous sollicitons toujours l'aide militaire extérieure ; alors, le concept de souveraineté devient vide de sens et de contenu. La sous-traitance du système de sécurité détourne les gouvernements de leur responsabilité première qui est de bâtir une architecture de sécurité autonome capable de veiller à la sécurité des États. La présence des armées étrangères est une manière de céder une partie de leur souveraineté à des acteurs extérieurs. Du coup, les États

africains perdent peu à peu leur capacité à décider de manière indépendante de leurs priorités sécuritaires. Alors, il devient impératif de repenser les politiques de défense sur le continent pour éviter que ces puissances extérieures puissent s'accaparer de nos ressources naturelles.

2.2 La souveraineté prise au piège des ressources naturelles

L'impérialisme occidental en Afrique aujourd'hui continue sous d'autre forme dans certains pays du continent. En effet, l'un des constats que nous faisons de l'ingérence des grandes puissances est que la souveraineté des États en Afrique, se trouve aujourd'hui prise au piège de leurs ressources naturelles. Les ressources naturelles sont devenues à la fois une bénédiction et une malédiction pour les nations qui en regorgent. En vérité, loin d'assurer le développement et la prospérité, les ressources naturelles attirent au contraire les convoitises des grandes puissances. Ceux-ci, sous couvert d'aide humanitaire, de lutte contre le terrorisme ou de maintien de la paix, s'ingèrent dans les affaires intérieures de pays fragilisés par des crises sécuritaires. Ils profitent de ces situations pour piller les ressources naturelles de ces pays.

Pour mieux comprendre cela, intéressons-nous de près au cas de la République Démocratique du Congo qui illustre tragiquement cette dynamique perverse. Dans ce pays l'instabilité chronique sert de prétexte aux puissances étrangères pour exploiter massivement les ressources naturelles. Selon H. Philippe « Les relations entre guerres et ressources naturelles ont conduit à une écologie politique de la guerre analysant les guerres de ressources environnementales de pillage ou de sécession liées aux ressources naturelles » (2009, p.63). À travers cette pensée, il ressort que la souveraineté et la stabilité de certains États sont fragilisées juste pour les déposséder de leurs ressources naturelles. Ces genres d'actes sont souvent posés avec la complicité de certains dirigeants et industriels locaux. Ceux-ci, au nom des intérêts personnels ces élites échangent les ressources naturelles du pays au détriment de la souveraineté nationale. Cela est alarmant surtout quand nous savons que la richesse de nos États repose sur les ressources naturelles encore disponibles. Présentement la RDC détient d'importantes réserves de cobalt, de coltan, de cuivre et d'or, ce qui fait de ce pays un territoire beaucoup convoité par les puissances étrangères. Pour cela, « les groupes rebelles doivent contrôler des secteurs économiques lucratifs, leur financement peut alors résulter du contrôle des ressources naturelles, des diasporas » (H. Philippe, 2009,

p.72). Ce pays reste plongé dans des conflits récurrents où les intérêts économiques se mêlent aux enjeux géopolitiques dans cette région du continent.

Le constat déplorable que nous faisons est que les résolutions proposées par les grandes puissances comme les États-Unis est un prétexte de restaurer la paix. Mais en réalité, ils ont dissimulé des formes d'ingérence politique qui renforcent leur influence dans la région tout en assurant un accès privilégié aux ressources naturelles. Cette forme d'instrumentalisation des crises empêche la RDC d'exercer une souveraineté pleine et entière sur son territoire et sur ses richesses naturelles. Chaque tentative de reprise en mains de la situation sécuritaire se heurte à des pressions internationales ou à des alliances militaires entretenues par ces puissances étrangères. Du coup, lorsque nous analysons les choses de plus près, en RDC par exemple « les ressources naturelles peuvent fournir les moyens de financer les rébellions motivées par d'autres intérêts que les ressources elles-mêmes » H. Philippe (2009, p.63). De ce fait, nous pouvons affirmer sans risque de se tromper que la souveraineté de certains États est en captivité de leurs richesses naturelles. Dans de nombreux pays africains la stabilité politique est volontairement fragilisé dans le seul but de maintenir un climat propice au pillage des ressources naturelles.

Ainsi, face à un tel constat, nous nous rendons à l'évidence que la souveraineté de certains États devient un concept vidé de sens. Le pire dans cette affaire est que si un État extérieur doit imposer des décisions politiques et s'ingérer dans l'avenir économique de d'autres États alors, ces États, ne peuvent en aucun cas prétendre être indépendants et libres. C'est justement pour cette raison que les pays concernés doivent absolument renforcer leurs institutions afin de refuser toutes formes d'ingérences et de domination extérieure. Car, sans cette initiative les ressources naturelles de ces pays continueront d'alimenter les conflits plutôt que de participer aux développements nationaux. Dans ces conditions, la souveraineté de ces États demeurera un leurre pris en étau entre appétits géostratégiques et instabilités entretenues par l'extérieure. Ce faisant, nous devrons envisager des stratégies géopolitiques pour la préservation de la sécurité et de la souveraineté des États.

3. Des perspectives diplomatiques pour la préservation de la sécurité et de la souveraineté des États

Face à la persistance des ingérences extérieures des grandes puissances et à la fragilité des dispositifs sécuritaires des États, il devient impératif pour les États africains de redéfinir et de mettre en œuvre des stratégies sécuritaires en place. Ceci en vue de garantir leur souveraineté de manière durable et autonome. Ainsi, Il est désormais évident que les approches individualistes et dépendantes ont montré leurs limites face aux menaces sécuritaires et autres formes de crises que connaît le continent. Qu'il s'agisse du terrorisme ou des conflits armés, les États doivent nécessairement opter pour des politiques sécuritaires pour la souveraineté de nos États.

3.1. De la nécessité d'une politique sécuritaire des États

Le contexte géopolitique actuel nécessite une politique sécuritaire et souveraine basée sur de nouvelles valeurs. En effet, cela s'impose aujourd'hui comme une condition sine qua non pour l'émancipation des États africains confrontés à des crises multiformes qui sapent leur stabilité et leur légitimité. Ainsi, les dirigeants africains doivent repenser en profondeur leurs stratégies de défense et de gouvernance ; face aux menaces internes comme le terrorisme, les conflits communautaires et l'ingérence exercés par les puissances impérialistes.

Aujourd'hui, il est temps que les dirigeants africains unissent leurs forces, tant sur le plan institutionnel que militaire, par un renforcement des mécanismes de défense collective et harmoniser leurs doctrines sécuritaires. Selon A. Axel, aujourd'hui, « les dirigeants africains ont pris conscience de l'urgence du règlement des conflits dans un cadre institutionnel sous régional, devenu au fil du temps le nouveau contexte de propagation des crises » (2006 p.54). Cette prise de conscience collective permettra de mettre en place une stratégie commune de protection des intérêts des pays africains. Cette forme d'unité ne doit pas simplement se limiter à des discours de circonstance et temporaire. Mais au contraire, elle doit se traduire par des actions concrètes et vraies comme le financement autonome des opérations de maintien de la paix en Afrique. Et cela doit aussi se traduire par le développement d'une industrie militaire continentale. C'est-à-dire, créer un cadre propice pour

permettre aux scientifiques africains de produire eux-mêmes ce dont nous avons besoins en matière de défense et de sécurité. Une telle initiative permettra de mettre fin aux grandes dépenses militaires que nous injectons dans des industries étrangères. Elle permettra une coopération militaire qui prendra en compte la formation conjointe des forces armées africaines. Car, « à côté des formations théoriques et pratiques, les militaires font une grande place à l'entraînement, qui est la raison d'être, en temps de paix, des unités opérationnelles. L'entraînement quotidien comprend le maintien des qualités physiques et l'approfondissement des connaissances de l'ensemble des matériels de dotation, de leurs modalités d'emploi et des techniques de manœuvre. (...). Il existe aussi des exercices de tir, que ce soit aux armes individuelles ou collectives » (B. Jean-Vincent, 2012, p.172).

Comprendons par-là que les armées africaines doivent désormais privilégier la formation ou l'entraînement de leurs soldats même en temps de paix. Cela permettra aux armées africaines d'être répondantes quand le besoin se fera ressentir. En plus de la formation des troupes les organisations régionales et continentales comme la CEDEAO ou l'Union africaine doivent aussi jouer un rôle essentiel dans la solidité stratégique des États. Ces organisations doivent être capables de prévenir les crises et de répondre efficacement aux situations d'urgence sans attendre le soutien de puissances étrangères. C'est aujourd'hui le cas avec les pays de l'AES qui se soutiennent militairement. Ces pays ont signé entre eux des traités de défenses et de coopération politique qui leurs permettent de s'affirmer dans cette nouvelle configuration géopolitique actuelle. Dans la pensée politique de Machiavel, un État fort repose sur « de bonnes lois et de bonnes armes » (2019, p.56.) Car, sans institutions solides et une capacité réelle à se défendre, aucune souveraineté nationale ne sera possible dans ce monde actuel. C'est évidemment ce qui justifie que la « réforme Militaire dans la pensée de Machiavel est une perspective pour la réforme militaire en Afrique. Car, il y a dans l'Art Militaire machiavélien des indices utiles pour une construction nationale africaine sécurisée » (K. P. Chantal, 2015 p.10.) En d'autres termes, les États africains doivent investir dans le renforcement de leurs armées nationales. Cela doit aussi s'étendre à ses capacités opérationnelles et garantir un encadrement strict par des institutions démocratiques légitimes qui fonde la souveraineté des États.

Mais au-delà de l'aspect militaire, cette lutte pour la souveraineté des États sera réalisable que par l'implication d'une diplomatie stratégique capable de défendre les intérêts africains sur la scène internationale. Il s'agit de créer une synergie entre sécurité intérieure, souveraineté politique et diplomatie extérieure, afin que l'Afrique puisse parler d'une seule et même voix. Elle doit imposer ses propres priorités et envisager une architecture de sécurité fondée sur ses réalités et non sur des modèles importés ou imposés par les puissances étrangères. À ce niveau, l'union des forces militaires et diplomatiques africaines devient alors une exigence incontournable pour rompre avec ce système d'ingérence ou de dépendance. Ainsi, chaque État pourra espérer être libre de ses choix et maître de ses ressources naturelles en garantissant à la fois la sécurité de son peuple. Dans cette démarche, l'ONU a la lourde responsabilité de soutenir les États qui revendiquent la sécurité et la souveraineté chez eux.

3.2. La responsabilité de l'ONU à veiller à la sécurité et de souveraineté des États

Étant donné que la sécurité et la souveraineté des États figurent au cœur des principes fondateurs de l'Organisation des Nations unies. Cette institution a été créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec pour mission principale de maintenir la paix et la sécurité internationales. En effet, l'une de ces missions à elle est de promouvoir la coopération entre les nations et de garantir le respect du droit international. Ces idéaux reposaient sur la reconnaissance de l'égalité souveraine de tous les États membres ainsi que le rejet de l'usage de la force dans les relations internationales. Cependant, force est de constater que, malgré cet engagement solennel, l'ONU peine à remplir sa mission dans un monde toujours marqué par diverses formes d'ingérences, d'interventions militaires dans de nombreux pays. Ces agissements se font ressentir sur le continent africain. Face à un tel constat, la responsabilité de l'ONU face aux crises sécuritaires et aux atteintes à la souveraineté des pays africains, ne saurait être élucidée. Car, elle découle directement de sa mission fondamentale inscrite dans sa Charte qui est de maintenir la paix et la sécurité en respectant le principe de non-ingérence dans les affaires internes des États.

Dans un tel contexte nous pouvons affirmer que La responsabilité de l'ONU s'engage d'autant plus que son silence renforce

la perception d'une institution instrumentalisée par les grandes puissances. Cette organisation doit être capable de faire respecter équitablement les règles qu'elle proclame dans sa charte. Même si elle semble avoir échoué à plusieurs reprises dans sa mission comme ce fut le cas en Libye, en République centrafricaine et en RDC. Pourtant, « le Conseil de sécurité est le principal organe exécutif de l'Organisation des Nations Unies et chargé de la principale responsabilité de maintenir et de rétablir la paix et la sécurité internationales » (Y. Salima, K. Nacer, 2018, p.819). Ainsi, l'ONU doit se réapproprier les fondements de sa mission qui est de veiller véritablement au respect de la sécurité et de la souveraineté des États. L'ONU doit entreprendre de nouvelles réformes dans son fonctionnement par une réaffirmation claire du principe de non-ingérence dans les affaires internes des États. Car, « pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité, seul le Conseil de Sécurité peut autoriser le recours à la force, et bien que l'usage de la force reste admissible en cas de légitime défense » (Y. Salima, K. Nacer, 2018, p.833). Cette organisation doit montrer aux yeux de tous, sa capacité à prévenir les conflits avant même qu'ils ne se déclenchent. Cela, y va de la crédibilité de cette organisation internationale qui a pour vocation de veiller à la paix mondiale. Par ailleurs, l'ONU doit accompagner les efforts des africains dans cette lutte et mettre fin à l'intervention de certaines puissances dominantes. Il s'agit de veiller à ce que l'Afrique puisse être véritablement actrice de sa sécurité et non un simple théâtre d'opérations pour des intérêts étrangers. Ainsi, la souveraineté des États africains passera nécessairement par une capacité collective à assurer leur propre sécurité.

Conclusion

En définitive, il convient de retenir que la situation sécuritaire dans le contexte géopolitique actuel demeure préoccupante. En ce sens qu'elle est profondément marquée par les attaques des groupes armés, le terrorisme et les coups d'État militaires récurrents. Ces fléaux affaiblissent considérablement la stabilité de certains États sur le continent. Aujourd'hui, ces menaces compromettent la stabilité et la souveraineté des États africains. Les défis de sécurité et de souveraineté rendent difficile l'affirmation d'une autorité étatique forte et légitime dans nos États. C'est justement pour cette raison que nous avons analysé la place de la sécurité et de la souveraineté dans les relations

internationales dans la première partie. Cela a permis de présenter le contexte géopolitique actuel et d'envisager la nécessité d'un besoin de sécurité et de souveraineté pour la stabilité politique et militaire dans nos États. Le besoin de sécurité et de souveraineté s'expliquent par la sous-traitance du secteur de la défense et aussi par l'ingérence économique et politique de la part des grandes puissances. Du coup, la deuxième partie nous a permis de montrer les méfaits de la sous-traitance sécuritaire ainsi que l'ingérence extérieure dans la gestion des ressources naturelles et économiques, ce qui met en mal la souveraineté des États. Soucieux de mettre fin à ces différentes formes de pratiques qui mettent en péril la stabilité et la souveraineté des États, nous avons envisagé de nombreuses réformes et initiatives pour permettre aux États africains de prendre en mains la gestion sécuritaire de leurs États pour espérer un jour être souverain. C'est ainsi que dans la dernière partie de ce travail nous avons affirmé la nécessité d'envisager des perspectives diplomatiques pour la préservation de la sécurité et la souveraineté des États.

Face à ces défis, la nécessité d'une politique sécuritaire pour la souveraineté des États impose le renforcement des capacités des armées nationales, l'actualisation du système de défense et la création des alliances politiques et militaires. C'est ce qui permettra de mettre fin à l'ingérence étrangère dans la gestion des États par la promotion de la bonne gouvernance. Cela, ne peut devenir une réalité que par le biais d'coopération régionale effective comme celle de la CEDEAO ou de l'Union africaine. De plus, l'Organisation des Nations Unies doit aussi s'atteler à appuyer les États en leur apportant une assistance militaire et institutionnelle. Ainsi, pour mettre fin durablement aux crises sécuritaires dans les États ou sur le continent, alors, il est essentiel pour nous de repenser les relations et partenariats politiques et militaires à l'échelle internationale. Cette initiative devrait s'inscrire dans une logique de respect mutuel de la souveraineté de chaque État pour ne pas compromettre la stabilité et la paix à travers des stratégies de sécurité et de gouvernance.

Références Bibliographiques

- AUGÉ Axel**, Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique sub-saharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire, Afrique contemporaine 2/2006 n° 218, pp. 49-67
- BRISSET Jean-Vincent**, 2012, *Manuel de l'outil militaire : comprendre le fonctionnement des armées*, Iris Éditions, Paris
- BRYDEN Alan et FAIRLIE Chappuis**, 2015, *Gouvernance du secteur de la sécurité : leçons des Expériences Ouest-Africaines*, ubiquity press, London
- DIARRA Lassina**, 2018, *La CEDEAO face au terrorisme transnational. Mécanismes et stratégies de lutte*, L'Harmattan, Paris
- HOBES Thomas**, 2000, *Le Léviathan*, trad. Philippe Foliot, Gallimard, Paris
- HUGON Philippe**, Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains, Hérodote 2009/3 n° 134, pp. 63-79
- KI-ZERBO Joseph**, *À quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, 2003, pp. 50-51. Éditions de l'Aube, Paris
- KUMAR BOSE Pradip**, 2008 « Sécurité, terreur et paradoxe démocratique », trad. Mountahakobsi, *Rue Descartes*, vol. 4, n° 62.
- NAHI Pregnon Claude**, 2016, Les défis actuels de la gouvernance de la sécurité en Afrique. Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Études Stratégiques, pp.17-54.
- N'DRI Diby Cyrille**, 2013, *La face cachée de Machiavel*, Balafon, Abidjan
- MACHIAVEL Nicolas**, 2019, *Le Prince*, traduit par Christian Bec, Pocket, Barcelone
- OMARI NGABO Oscar**, 2007, « *Le fondement de l'ordre social et politique chez Jean-Jacques Rousseau. Une lecture de "Du contrat social"* », in www.memoireonline.com
- PALÉ KOUTOUAN Chantal**, 2015, « La violence restauratrice Machiavélique pour la sécurisation des personnes et des biens dans l'État » in *journal africain de communication scientifique et technologique*. Série sciences sociales et humaines, n°35, Décembre 2015, p.4649-4660
- YAHIAOUI Salima, KETEB Nacer**, 2018 "La responsabilité de protéger: quel rôle pour le Conseil de Sécurité de lNU?", *R&RJ*, vol. 17, n°1, 2018, pp.819-844.